

N° 2022-183

OBJET :*Crèches – Versement de subventions
complémentaires*

L'an deux mil vingt-deux, le 13 décembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bellevaux, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 7 décembre 2022

Présents :

Mmes MARULLAZ Aube, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, DUPIEUX Gilbert, VINET Philippe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :.....25
pour :.....25
contre :.....00
abstention :.....00

Procurations ont été données :

- par Manuelle BUET à Gilbert DUPIEUX,
- par Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER à Yannick TRABICHET,
- par Jean-François MUFFAT à Fabien TROMBERT,
- par Alain DEGENEVE à Rémy VUATTOUX.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire les délibérations du 11 janvier 2022 et du 28 juin 2022 par laquelle il avait été décidé de verser pour les crèches les subventions suivantes :

▫ Association L'OUTA (crèche de Morzine)	96 750 €
▫ Association des Enfants d'Avoriaz (Les Minots à Avoriaz)	66 143 €
▫ AFR des Gets (Les P'tits Gations)	173 372 €
▫ Association Les P'tits Mouzets (crèche de La Baume)	23 072 €
▫ Association Les Bout'chou du Brevon (crèche de Vailly)	44 143 €

Il rappelle que 2022 était une année transitoire pour le bonus territoire (CTG) qui a remplacé le CEJ et que ce bonus territoire a été versé directement aux crèches et non plus à la CCHC, d'où une diminution des subventions versée par la CCHC. Il souligne que l'estimation du bonus qui avait été faite pour 2022 est supérieure au montant réellement touché par les associations et propose donc de leur verser les subventions complémentaires suivantes :

▫ Association L'OUTA (crèche de Morzine)	6 800 €
▫ Association des Enfants d'Avoriaz (Les Minots à Avoriaz)	3 900 €
▫ AFR des Gets (Les P'tits Gations)	4 700 €
▫ Association Les P'tits Mouzets (crèche de La Baume)	2 000 €
▫ Association Les Bout'chou du Brevon (crèche de Vailly)	3 900 €

Par ailleurs, il fait part des difficultés financières rencontrées actuellement par l'association Les P'tits Mouzets et propose de leur verser une subvention exceptionnelle de 25 000 euros afin de couvrir leur déficit accumulé depuis plusieurs années.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **décide** d'attribuer les subventions pour les montants précisés ci-dessus,
- **charge** Monsieur le Président de procéder au versement de ces subventions.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORMELe Président
Fabien TROMBERTLe secrétaire de séance
Gérald LOMBARD